



RCS : TOURS

Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 00203

Numéro SIREN : 328 044 847

Nom ou dénomination : RBA

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2015 sous le numéro de dépôt 3603

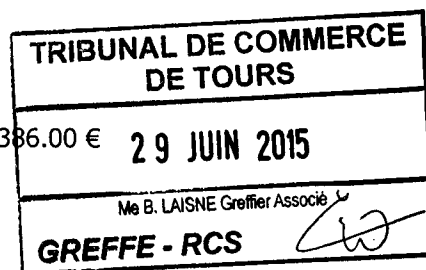
RBA

Société À Responsabilité Limitée au capital de 564 386.00 €

Siège social : 1 rue Le Corbusier

37230 FONDETTES

328 044 847 RCS TOURS



2015003603

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 15 JUN 2015

L'an deux mille quinze,

Le quinze juin, à onze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- la société AUDIT GESTION EXPERTISE CONSEIL, propriétaire de	2 813 parts
- la société AURELIE CHIDAINE EXPERTISE CONSEIL, propriétaire de	661 parts
- Monsieur Franck BORDAS, propriétaire de	1 part
- Monsieur Guy BRAULT, propriétaire de	1 part
- la société BRILLAU, propriétaire de	628 parts
- la société CALOAN, propriétaire de	693 parts
- Madame Nadia CASTILLE, propriétaire de	1 part
- la société CASTILLE EXPERTISE AUDIT CONSEIL, propriétaire de	2 813 parts
- Madame Agathe CHAPRON, propriétaire de	1 part
- Mademoiselle Aurélie CHIDAINE, propriétaire de	1 part
- Monsieur Philippe COIFFARD, propriétaire de	1 part
- la société SARL COTA, propriétaire de	2 085 parts
- Monsieur Eric DAVONNEAU, propriétaire de	2 086 parts
- Mademoiselle Sandrine FLEURY, propriétaire de	1 part
- la société S.FLEURY AUDIT EXPERTISE & CONSEIL, propriétaire de	2 813 parts
- la société PHICOEX, propriétaire de	1 091 parts
- la société VALDUSYL, propriétaire de	628 parts
- la société SOULET AUDIT EXPERTISE CONSEIL, propriétaire de	1 888 parts

soit un total de

18 206 parts

sur les dix-huit mille deux cent six (18 206) parts composant le capital social.

Monsieur Frédéric PLOQUIN, représentant le CABINET FIDACO, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

Monsieur Guy BRAULT préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

SE

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Remplacement de commissaires aux comptes,

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale constate que, du fait de la démission du commissaire aux comptes titulaire, CABINET FIDACO ainsi que de la démission de Sébastien VIALATTE, commissaire aux comptes suppléant, la société se trouve dépourvue de commissaires aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide la nomination de :

- AFIGEC,
domicilié à LEVALLOIS PERRET (Hauts de Seine) 26/28 rue Marius AUFAN,
en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire,

ainsi que de :

- Dominique PERIER
domicilié à LEVALLOIS PERRET (Hauts de Seine) 26/28 rue Marius AUFAN,
en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseurs, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établie une feuille de présence signée par les associés.

La gérance :

